

**MÉMOIRE DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
PAR LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS
DE MONTRÉAL
(SCFP-301)**

Présenté à la consultation publique sur

**LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN
VALEUR DES MILIEUX NATURELS**

Montréal, le 30 avril 2004

Mémoire du comité de l'environnement sur la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

⇒ Qui sommes-nous?

Le comité de l'environnement du SCFP-301, créé en juin 1989, milite en faveur du développement urbain durable. Nous oeuvrons sur plusieurs fronts à la fois : l'air, l'eau, les déchets, les pesticides, les milieux naturels et la sauvegarde du couvert arboricole de l'Île de Montréal. Par exemple, au chapitre de l'air, paritairement avec la Ville de Montréal, nous avons mis sur pied une formation auprès de nos membres contre le ralenti inutile des moteurs, intitulé « Si j'roule pas, j'coupe le moteur ».

Le comité a aidé à instaurer et est toujours membre de plusieurs coalitions écologistes à Montréal et au Québec. Notre mandat premier est de sensibiliser et former nos membres Cols bleus à la question environnementale. Notre section locale, de par son membership de près de 7 000 membres, représente un acteur sociétal de poids sur la scène municipale. Nous nous sommes donné comme autre mandat de poursuivre nos réflexions sous forme de mémoires que nous avons présentés à plusieurs reprises devant le BAPE et d'autres instances de consultation.

⇒ Notre intérêt porté au projet actuel

Notre comité s'étant porté à la défense et à la protection des arbres urbains et des milieux naturels à plusieurs occasions depuis 15 ans, se réjouit donc des consultations actuelles sur l'avant projet de politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. De plus, nous réclamions sur toutes les tribunes, durant ces années, une politique de l'arbre à Montréal, qui est en voie de préparation et dont certains aspects devront donc être intégrés à la démarche actuelle (la politique de protection des milieux naturels) et vice versa.

⇒ Opinions, préoccupations et recommandations; La falaise St-Jacques

Au début des années 90, nous (le comité de l'environnement, les jardiniers et notre section locale 301) avons pris la défense de la falaise. Sous l'administration Doré, nous avons travaillé avec M. Richard Brunelle, alors responsable des travaux publics à l'hôtel de ville, contre les commerçants et industries situées en haut de la falaise.

Ceux-ci y jetaient des débris et déchets de toutes sortes. Une clôture fut installée et des poursuites furent initiées contre certains contrevenants. Nous avons même entrepris une journée de ramassage de pneus, de déchets de toutes sortes et d'encombrants, etc. Ce fut une « corvée initiative » du 301 pour donner l'exemple et attirer l'attention de la Ville sur le sérieux à apporter au respect de la falaise. Malheureusement, la pollution a par la suite repris le dessus par manque de suivi et de volonté politique. C'est dire notre satisfaction de voir la falaise faire maintenant partie de la politique de protection et de mise en valeur.

Recommandations

1. L'administration doit éduquer et sensibiliser les riverains de la falaise contre les déversements sauvages du haut de la falaise.
2. Remettre et réparer la clôture entre la fin des terrains, des commerces et industries et le promontoire de la falaise.
3. La surveillance et la poursuite rapide des contrevenants *a fortiori* lorsque le site sera reconnu comme un éco-territoire.

⇒ Le Parc des Îles Jean-Drapeau

Nous sommes un des groupes membres fondateurs de la coalition des « Amis des Îles » dont la vocation est de voir à ce que le site demeure un espace vert et bleu de qualité pour tous les montréalais et toutes les montréalaises. Nous tenons donc à ce que le site des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame reçoive une protection adéquate. Ces îles représentent un éco-système des plus intéressants à protéger. Nous avons fait le recensement, avec le CRE de Montréal, dans un document que vous trouverez en annexe et grâce auquel vous comprendrez que pour des raisons fauniques, arboricoles, patrimoniales, géologiques, aquatiques et

ornithologiques, ce site doit être inscrit au registre des aires protégées du Québec.

Nous recommandons que l'aire représentant les Îles du Parc Jean-Drapeau soit inscrite au registre des aires protégées.

Nous recommandons également que la politique de protection reconnaisse le site du Parc Jean-Drapeau comme un éco-territoire au sens où on l'entend dans cette politique.

⇒ La trame verte de l'est

Nous attirons votre attention sur le fait que la trame verte de l'est intègre l'ancien site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies.

Même si le site d'enfouissement a été recouvert depuis quelques années déjà, nous nous interrogeons sur les risques toujours reliés au site, c'est-à-dire l'écoulement du lixiviat (eau de lixiviation) vers la Rivière-des-Prairies.

L'ancien site d'enfouissement de Rivière-des-Prairies occupait une superficie de près de 1 500 000 m² dont le tiers était réservé à l'enfouissement.

Le site de RDP recevait, depuis 1979, plus de 145 000 tonnes de déchets annuellement. Rien que pour 1989, le site a reçu environ 300 000 tonnes de déchets :

- déchets encombrants (46 %)
- ordures ménagères des quartiers voisins (15 %)
- déchets municipaux (6 %)
- cendres et boues provenant de l'incinérateur des Carrières (33 %).

(source : Bureau de Consultation de Montréal (BCM) « Vers une gestion intégrée des déchets », juin 1992).

Dans son étude « Rapport sur la production et le traitement des déchets domestiques à Montréal (p. B-65) », le GRAIGE dit ne pas pouvoir évaluer la qualité des eaux de lixiviation du site de même que la qualité des cendres, parce que les mesures réalisées sur le site de Rivière-des-Prairies leur ont été rendues inaccessibles lorsque le site était en opération.

Nous nous inquiétons de savoir quelles ont été les formes de suivi environnemental effectuées depuis et c'est en conséquence de quoi nous recommandons que le suivi environnemental du site soit effectué afin de connaître la qualité des eaux de lixiviation découlant de l'ancien site et leurs effets sur un écoulement possible vers la Rivière-des-Prairies et ses conséquences sur l'éco-territorialité de la trame verte de l'est.

Le comité de l'environnement du SCFP-301 vous remercie de l'attention que vous porterez à notre court mémoire et nous demeurons à votre disposition pour toute information subséquente.

Recherche et rédaction : Ronald Boisrond et Jacques Cordeau, pour le comité de l'environnement du SCFP-301

Ronald Boisrond, président du comité de l'environnement
Ronald Babin, secrétaire
Serge Bourgon, membre
Isabelle Narayana, membre